

Syndicat DEPART Procès-verbal du Comité syndical du 5 juillet 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ouvert la séance du comité syndical le jeudi 5 juillet 2018 à 18h30 à l'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes. Le quorum ayant été constaté, le Président a déclaré la séance officiellement ouverte et a proposé à Monsieur Geoffrey GODIN, benjamin, d'exercer la fonction de secrétaire, avant de présenter l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018
2. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT des Territoires de l'Aube
3. Information sur les avis émis sur les PLU et demandes de dérogation
4. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT des 14 et 15 juin à Amiens sur le thème « SCoT et commerce »
5. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du dernier comité syndical. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT des Territoires de l'Aube

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a rappelé que le débat sur les orientations du PADD constituait une phase de la procédure SCoT prévue à l'article L.148-18 du code de l'urbanisme, et qu'il convenait de débattre du projet politique et acter cette étape pour pouvoir ensuite poursuivre la démarche. S'agissant d'un débat sans vote, devant permettre l'expression de chacun sur un document d'orientations, le choix a été retenu de ne pas rédiger le PADD mais de le présenter sous une forme ouverte, déclinant pour chacun des axes les différents items et objectifs, telle que projetée à l'écran et envoyée aux délégués avec la convocation. Il a indiqué que les échanges étaient attendus au fil de la présentation, assurée par les membres du Bureau.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a présenté les trois grands axes du PADD, formulés pour les Territoires de l'Aube, terme utilisé pour rendre compte de l'ambition du SCoT de faire dialoguer l'ensemble des territoires du périmètre et de répondre aux différents enjeux à travers un projet commun. Ainsi, les axes phares du PADD sont de jouer la complémentarité urbain/périurbain/rural, de s'appuyer sur les identités et les spécificités des territoires, et d'organiser ensemble leur développement.

Axe 1 : Les Territoires de l'Aube, des territoires qui jouent la complémentarité urbain/périurbain/rural

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a ensuite présenté le premier thème de l'axe 1, visant à préserver la qualité de vie et favoriser la redynamisation des bourgs-centres.

Monsieur Michel CANOT s'est exprimé sur l'objectif de faire revenir les habitants dans les centres par la reconquête du bâti vacant, en souhaitant que ceci recouvre non seulement les centres des agglomérations mais aussi de manière générale les bourgs et les villages.

Madame Claude HOMEHR a indiqué que l'objectif pourrait être reformulé en ce sens, en proposant d'utiliser le terme de « cœurs » plutôt que centres.

Monsieur Marcel CEUNEBROUCKE a ajouté que cet enjeu nécessitait que des actions soient mises en œuvre par les collectivités pour favoriser la fréquentation des centres-villes, comme en matière de stationnement ou d'accessibilité.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a exposé l'exemple de la Ville de Troyes, engagée dans le dispositif « Action cœur de ville », pour agir sur les différents facteurs visant à conforter l'attractivité du centre-ville.

Madame Gisèle VIARDIN a ajouté que des heures gratuites de stationnement étaient par exemple prévues dans ce cadre, et qu'une réflexion était à mener sur l'amplitude des horaires d'ouverture des commerces.

Madame Marie LE CORRE a noté que le choix du stationnement payant à Troyes visait aussi à limiter le phénomène de voitures tampons.

Monsieur Gérard MENUUEL a expliqué que la problématique d'adéquation entre l'offre et la demande de stationnement supposait d'organiser une rotation des véhicules, et que la collectivité a vait expérimenté plusieurs solutions en la matière pour trouver un équilibre durable.

Madame Anna ZAJAC a indiqué que la question de l'accès aux centres et du transport devait être appréhendée de manière globale et nécessitait que soit menée une étude approfondie pour analyser toutes les possibilités.

Madame Claude HOMEHR a conclu en attirant l'attention sur la problématique d'ensemble à traiter en conjuguant les différents aspects, que ce soit en matière de stationnement, de commerce, d'espaces publics, ou encore d'adaptation aux enjeux du changement climatique.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a présenté le deuxième thème de l'axe 1, relatif à l'objectif d'une offre d'habitat adaptée aux besoins.

Monsieur Gilles JACQUARD a proposé, d'une manière générale, de faire évoluer le vocabulaire technique parfois utilisé dans le document pour une meilleure appropriation.

Madame Christine THOMAS a souligné l'importance de relier la question du logement à celle de la mobilité et du transport, aux différentes échelles de territoire. Elle a illustré son propos en citant l'exemple d'une réhabilitation d'un corps de ferme en logements étudiants, dans le périurbain troyen, se trouvant toutefois éloigné de la desserte par les transports collectifs et étant finalement vécu par son propriétaire comme une réussite en demi-teinte.

Monsieur David LELUBRE a indiqué que la reconquête du bâti ancien ou du foncier en cœur de tissu urbain constitue un enjeu pour les villages, mais que les collectivités disposent de peu d'outils en la matière, et parfois difficiles à mettre en place, comme la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur José GONCALVEZ s'est exprimé sur l'objectif de réduction de la vacance au regard du niveau réel de la demande et du potentiel d'habitants intéressés.

Monsieur Gilles JACQUARD a indiqué que dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Troyes, l'attractivité du bassin d'emploi pouvait inciter les ménages à opter pour des travaux de rénovation s'ils y étaient encouragés. En revanche, le contexte s'avère plus compliqué dans les territoires un peu éloignés où le phénomène de déprise rurale a pour conséquence une augmentation de la vacance.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a souligné l'enjeu du SCoT de rationaliser la consommation d'espace et de favoriser la réhabilitation et l'urbanisation des espaces libres au sein des enveloppes urbaines et villageoises, dans un objectif de limitation de l'étalement urbain. Il a aussi évoqué une vacance « technique » dans certains secteurs du SCoT comme dans la Côte des Bar où l'habitat traditionnel des villages ne correspond plus aux attentes des ménages, et où des logements ne sont occupés que de manière saisonnière.

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a ensuite présenté le troisième thème de l'axe 1, visant à une urbanisation maîtrisée et de qualité qui s'inscrit dans son environnement.

Monsieur Marcel CEUNEBROUCKE a fait remarquer que l'organisation du territoire était régie par la concentration de l'emploi, induisant une problématique d'éloignement croissante des ménages à leur lieu de travail et un taux de motorisation de plus en plus important.

Monsieur Gérard MENUET a mis en évidence la problématique de la sous-densité médicale, cruciale dans le département, et la nécessité de travailler sur ce sujet pour éviter que des populations ne se retrouvent écartées de l'offre de santé.

Madame Christine THOMAS a noté que le maintien de la qualité de vie, au regard des impacts du changement climatique, passait par le changement des habitudes et que, par exemple, la valorisation de l'usage des matériaux traditionnels dans le bâti était à ré-inciter.

Monsieur Gilles JACQUARD a complété en soulignant le rôle du végétal au sein des unités agglomérées, avec l'exemple des vergers, tant du point de vue paysager qu'environnemental ou climatique.

Axe 2 : Les Territoires de l'Aube, des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités

Monsieur le Vice-Président Henri PETIT de BANTEL, après avoir introduit les grands objectifs de l'axe 2 du PADD, en a exposé le premier thème, visant à préserver la diversité de nos paysages et de nos richesses écologiques.

Aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

Monsieur James GAUTHIER a ensuite présenté le deuxième thème de l'axe 2, relatif à la valorisation de nos patrimoines et de nos potentiels touristiques.

Aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

Enfin, Monsieur le Vice-Président Henri PETIT de BANTEL a présenté le troisième thème de l'axe 2, visant à valoriser nos ressources agricoles et forestières locales.

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD a rappelé le rôle important de la forêt pour la séquestration du carbone, et a indiqué que cet objectif serait transcrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial en cours de révision par Troyes Champagne Métropole.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a noté la cohérence des réflexions, un rapport de compatibilité liant les deux documents SCoT et PCAET. Ce deuxième axe du PADD n'appelant pas d'autre remarque, Monsieur ABEL a invité l'assemblée à poursuivre le débat sur le troisième axe.

Axe 3 : Les Territoires de l'Aube, des territoires qui organisent ensemble leur développement

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE, après avoir souligné la réflexion globale et transversale qui caractérisait le travail sur le PADD, a introduit les grands objectifs de l'axe 3.

Messieurs Roger BATAILLE et Dominique LUISE ont ensuite présenté à deux voix la déclinaison du premier thème, visant à être plus résilients face aux événements climatiques.

Monsieur Rodolphe RAPINAT a demandé si l'objectif de favoriser la proximité pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ne risquait pas d'induire un phénomène de désertification rurale, puis a demandé des précisions sur l'objectif de promotion de pratiques et choix culturels adaptés.

Monsieur Roger BATAILLE a indiqué qu'une majorité de ruraux se déplaçant vers la ville, que ce soit pour l'emploi, les équipements, les commerces ou les services, la question de la proximité devait se poser comme une nécessité pour les bourgs-centres. En ce sens, la mobilité est à regarder à l'échelle du territoire et à coupler à d'autres facteurs pour garantir le maintien d'une attractivité locale et répondre aux besoins de proximité.

Sur la deuxième question, Monsieur Roger BATAILLE a souligné l'importance, en matière de choix de cultures, de pratiques d'irrigation ou de labours, de prendre en compte la topographie et les caractéristiques des sites (pentes, etc...) pour limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement. Comme pour le bâti, il a rappelé qu'un sens était à donner ou à retrouver en termes de pratiques agricoles au regard du changement climatique.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a informé, en complément, que la Chambre d'agriculture et les représentants de la profession agricole étaient associés à l'élaboration du SCoT en tant que personnes publiques associées. Il a également évoqué les enjeux du développement de certaines filières sur le territoire, comme le chanvre.

Monsieur Gilles JACQUARD a ajouté que jusqu'à présent, peu de zones tampons étaient aménagées pour gérer les fortes précipitations, que ce soit en milieu urbanisé ou dans l'espace agricole. L'optimisation de l'utilisation du sol pour faire face au ruissellement ou au débordement des collecteurs doit donc être une préoccupation.

Monsieur Roger BATAILLE a proposé d'ajouter la notion de coût carbone par rapport à l'intérêt d'utiliser des ressources locales pour rechercher plus d'efficacité et de durabilité en matière d'énergie.

Madame Martine ROGER a demandé à ce que le photovoltaïque soit ajouté dans l'orientation relative au développement des énergies renouvelables.

Monsieur Dominique LUISE a poursuivi avec la présentation du deuxième thème de l'axe 3, mettant en avant des espaces économiques et commerciaux attractifs.

Monsieur Rodolphe RAPINAT s'est questionné sur les possibilités de limiter le phénomène de concurrence entre les pôles de périphérie en matière de développement commercial.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a évoqué la participation du syndicat DEPART aux Rencontres Nationales des SCoT à Amiens sur la thématique « SCoT et commerce », au cours desquelles cette question s'est retrouvée au cœur des échanges. Il a souligné l'importance d'une réflexion sur les documents d'urbanisme, SCoT et PLU(i) pour se fixer une répartition véritablement choisie et organisée par les élus, et plus uniquement subie. Il a confirmé que des outils existaient et que des dispositions étaient à prendre plus fortement sur le sujet si on souhaitait davantage l'encadrer.

Madame Claude HOMEHR a ajouté que même si cela était en effet compliqué, il semblait indispensable d'engager ce travail.

Monsieur Olivier DUQUESNOY a noté que le phénomène de concurrence était malheureusement parfois aussi celui des élus pour accueillir un projet, et qu'il convenait de dépasser la logique communale pour parler d'une seule voix, notamment lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

Monsieur Roger BATAILLE a noté que si la gestion du développement commercial était peut-être plus facile à l'échelle d'un bourg, pour autant fallait-il laisser les opérateurs décider ? Il a notamment évoqué la tendance au développement des galeries commerciales en périphérie, accueillant aujourd'hui également des services, pharmacies voire offre de soins, et accélérant le phénomène de désertification commerciale des centres sans répondre à la notion de commerce de proximité.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a insisté sur l'importance de faire des choix sur la question du commerce, d'autant que des outils existent et ont été expérimentés par d'autres territoires comme la complémentarité Charte et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Monsieur Gérard MENUUEL a rappelé que l'évolution récente du contexte juridique n'a pas favorisé l'accompagnement des élus en la matière, en affaiblissant certains outils, comme les règles de la CDAC ne pouvant plus se baser sur des critères économiques mais uniquement d'aménagement et de développement durable.

Monsieur Roger BATAILLE a terminé avec la présentation du troisième thème de l'axe 3, visant à articuler les modes de déplacement et faciliter la mobilité dans les territoires.

Aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

Conclusion du débat

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a conclu sur cette étape importante du débat sur les orientations du PADD au sein du comité syndical. Après avoir recueilli auprès des participants le sentiment, pour l'ensemble des territoires composant le SCoT, de se retrouver dans le projet présenté, il a proposé à l'assemblée de prendre acte du débat.

Monsieur Marcel CEUNEBROUCKE s'est exprimé sur la contradiction entre la volonté d'améliorer les services de proximité pour la population, et la réalité des territoires qui ne disposent pas d'activité et d'emploi.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a précisé que le SCoT n'avait pas vocation à gérer l'action de l'Etat ou celle des collectivités territoriales, mais qu'en tant que document de planification stratégique, le SCoT offrait la possibilité aux élus de structurer et d'organiser le territoire, dans l'idée de « créer les conditions pour ». Il a rappelé également que le SCoT était un document de prospective établi pour le long terme, à un horizon de 10 à 15 ans. Enfin, il a souligné l'intérêt du SCoT pour travailler de manière transversale sur l'ensemble des sujets d'aménagement du territoire, permettant de décliner une palette d'outils au service des différents espaces et de leurs enjeux propres.

Monsieur Jean-Jacques ARNAUD a indiqué qu'au regard des annonces récentes de l'Etat sur le plan biodiversité, le SCoT semblait sur la bonne voie.

Monsieur Marc GIRARD a demandé quels seront la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux exprimés dans le PADD, comme celui d'organiser le développement économique et commercial ou de mailler les services et équipements en zone rurale. Il s'est également exprimé sur la question de l'accès à la culture et à la formation dans le souci d'éviter une fracture entre ville et campagne, sujet peu évoqué dans le projet.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a informé que désormais, le travail se poursuivait avec la traduction technique et réglementaire du projet dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du

SCoT. Dans cette perspective, des réunions seront organisées en septembre et octobre, sous forme de groupes territoriaux dans les cinq unités formant le périmètre. Il a noté tout l'intérêt de cette phase de déclinaison fine des orientations pour l'articulation avec les documents d'urbanisme locaux (PLU(i), cartes communales) et les politiques sectorielles (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat Air Energie Territorial).

Madame Claudie LEITZ a, en complément, rappelé les prochains rendez-vous, avec le travail sur le DOO du SCoT de septembre à décembre en groupes territoriaux, Collectif de construction et Collectif de partage, dont les différentes dates figurent dans le calendrier des réunions consultable en ligne dans l'espace membres du site internet du syndicat.

Enfin, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a souligné la date anniversaire du comité syndical de ce 5 juillet 2018, sept ans après l'approbation du premier SCoT de la région troyenne, témoin de la volonté qui anime les élus du territoire à partager ensemble la vision de leur développement.

Information sur les avis émis sur les PLU et demandes de dérogation

Madame Claudie LEITZ a rappelé à l'assemblée que le syndicat DEPART est amené à émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme ou sur les demandes de dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT. Ainsi, le comité syndical a délégué l'expression des avis au Président après examen en Bureau. Les avis suivants émis ces derniers mois ont été restitués au comité syndical :

- **Mailly-le-Camp** (zone blanche hors SCoT actuellement en vigueur) : avis favorable sur le projet de PLU et sur la demande de dérogation ;
- **Ramerupt** (zone blanche hors SCoT actuellement en vigueur) : avis favorable sur la demande de dérogation dans le cadre du projet de carte communale ;
- **Merrey-sur-Arce** (zone blanche hors SCoT actuellement en vigueur) : avis favorable sous réserve, sur la demande de dérogation dans le cadre du projet de PLU ;
- **Mergey** (aire du SCoT de la région troyenne) : avis favorable sur le projet de PLU ;
- **Paisy-Cosdon** (zone blanche hors SCoT actuellement en vigueur) : avis favorable sous réserve, sur le projet de carte communale et sur la demande de dérogation ;
- **Feuges** (aire du SCoT de la région troyenne) : avis favorable sous réserve, sur le projet de carte communale.

Madame Claudie LEITZ a indiqué qu'au-delà de l'avis exprimé réglementairement par le syndicat, des recommandations étaient également portées à l'attention des communes sur le plan graphique et dans la rédaction afin de faciliter la mise en œuvre des documents et d'assurer une meilleure sécurité juridique.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a informé que la mission d'accompagnement et d'assistance aux communes du syndicat se traduisait en effet par des conseils allant plus loin que la simple vérification de la compatibilité avec le SCoT, et qu'en ce sens les services du syndicat pouvaient être sollicités au besoin pour la participation aux réunions ou la relecture de documents.

Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT des 14 et 15 juin à Amiens sur le thème « SCoT et commerce »

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a retracé l'objet des Rencontres Nationales des SCoT qui se sont tenues à Amiens les 14 et 15 juin et auxquelles ont également participé Claude HOMEHR, Olivier DUQUESNOY, Pierre-Frédéric MAITRE et l'équipe technique du syndicat. Axées sur l'idée d'un rendez-

vous entre acteurs du commerce et acteurs de la planification territoriale, ces rencontres ont été l'occasion de développer échanges et réflexions sur les politiques d'aménagement commercial. Monsieur ABEL a souligné que les opérateurs présents s'étaient montrés soucieux de considérer les collectivités comme de vrais interlocuteurs et qu'ils sont demandeurs des schémas d'organisation des territoires locaux pour mieux y inscrire leurs projets.

Monsieur Olivier DUQUESNOY a remercié le syndicat pour la participation à ces rencontres et a insisté sur le portage nécessaire par les élus d'une politique d'aménagement commercial partagée, les outils seuls ne suffisant pas.

Madame Claudie LEITZ a exposé le déroulé des rencontres qui ont rassemblé 350 participants sur trois jours organisés en ateliers techniques, plénières et tables rondes. Elle a précisé que ces journées s'étaient achevées sur la signature d'une Charte de confiance entre la Fédération nationale des SCoT et les grands groupes de distribution, afin que sphères publique et privée travaillent davantage en collaboration.

Madame Claude HOMEHR a souligné le travail important réalisé par la Fédération nationale des SCoT, qui est devenue un interlocuteur privilégié pour le Ministère dans le cadre des projets de loi sur l'urbanisme, et une structure où les SCoT peuvent faire entendre leur voix.

A la question de Monsieur William HANDEL, il a été répondu que le Président de la Fédération nationale des SCoT était Monsieur Michel HEINRICH, Président du SCoT des Vosges centrales et député-maire d'Epinal.

Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.